

Petite entreprise

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que j'avais défini la petite entreprise d'une façon que j'estimais satisfaisante en déclarant qu'à mon avis, une entreprise d'au plus 100 employés, qui est financièrement et légalement indépendante, entrerait dans cette définition générale. Ma définition diffère quelque peu de celle du député. J'ai cité ensuite certaines autorités selon qui une définition ne convient pas. Je dis que j'accorde peu d'importance au fait que ce soit telle définition et non telle autre qui s'applique. Le député, moi-même, et la plupart de ceux qui s'intéressent aux petites entreprises savent ce qu'elles sont. Sauf erreur, le député a signalé, à propos de la loi sur les prêts aux petites entreprises, que les filiales, si petites soient-elles, ne devraient pas être considérées comme de petites entreprises lorsque nous discutons de programmes de subventions, et je suis d'accord avec lui sur ce point.

Le député a ensuite parlé de la loi sur les prêts aux petites entreprises, et je tiens à corriger son impression. L'exécution de la loi sur les prêts aux petites entreprises est maintenant devenue ma responsabilité. Voilà qui est utile, car nous avons déjà étudié les formalités nécessaires. Je crois que nous pouvons encore les perfectionner et les améliorer. Nous nous y employons en ce moment.

À propos de la loi sur les prêts aux petites entreprises, le député a omis de nous attribuer le mérite d'avoir modifié la loi et le règlement, durant l'existence du secrétariat, de façon qu'ils répondent mieux aux besoins des petites entreprises. La limite a été portée à \$75,000. On a modifié les règlements de façon à ce que le taux d'intérêt soit supérieur au taux préférentiel de 1 p. 100. Comme le taux d'intérêt était fixe en période de fluctuation des taux d'intérêt, cette mesure était très mal vue des directeurs de banque. En fait, rien ne les incitait à l'appliquer.

● (1642)

J'ai eu plusieurs entretiens avec eux. Si les dispositions prévues par la loi n'étaient pas rentables les banques préféreraient prêter leur argent à leurs propres conditions ou ne pas le prêter du tout. Lors de nos réunions, ils m'ont dit qu'ils seraient prêts à appuyer la loi bien davantage si elle était modifiée. C'est ce que nous avons fait.

Nous avons publié une brochure. Nous en avons distribué des milliers aux directeurs de banque et aussi par l'intermédiaire d'organismes tels que le CFIB. Je n'ai pas les chiffres exacts mais j'ai appris qu'on avait bien davantage recours à la loi. Nous aurons des statistiques précises à cet égard en temps voulu. Je vois le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) hocher la tête. Il a, sans aucun doute, effectué une étude approfondie du volume des transactions commerciales effectuées au Canada.

M. Symes: Pas dans ma circonscription.

M. Abbott: Ils n'en ont sans doute pas encore entendu parler. Si le député allait montrer les avantages du bill et de la loi aux directeurs de banque de sa circonscription, comme je l'ai fait moi-même, il verrait que cela les intéresse bien davantage. On remarquera que l'année dernière les banques ont prêté environ 80 millions de dollars dans le cadre de la loi, même si l'idée ne leur souriait guère. Les directeurs de banque dont le volume d'affaires a augmenté m'ont dit qu'il avait été très rentable pour eux d'appliquer la loi à l'avantage de la petite entreprise.

[M. Jelinek.]

Le député a mentionné certaines entreprises qui ne méritent pas de profiter de cette loi. Je ne pense pas que ce soit important. Si les banques veulent faire affaire avec une entreprise ayant une compagnie-mère très prospère cela ne coûte rien aux contribuables. Le gouvernement fédéral garantit simplement à la banque qu'il l'aidera éventuellement à rembourser le prêt. Et s'il s'agit d'une filiale solvable le problème de sécurité ne se pose même pas. Je ne pense pas que beaucoup de sociétés dans ce secteur aient besoin de cela. Au fond, c'est affaire d'opinion. Mais comme il s'agit d'un secteur bien précis que nous avons su rénover, ce fait réfute l'affirmation du député qui prétend que nous avons fait très peu dans ce domaine.

Il faudrait ajouter diverses initiatives. Pendant le débat budgétaire, j'ai signalé ce que nous avons fait au sujet de la paperasse dont parle le député, qui a d'ailleurs eu la générosité de dire que nous avons amorcé ce programme. J'aimerais que l'on avance plus vite dans l'élimination de la paperasserie. Quoi qu'il en soit, je suis persuadé que dans un délai raisonnable le groupe en question va obtenir des résultats tout à fait notables.

J'ai bon espoir que d'ici quelques semaines nous pourrions faire voir à l'opinion que le contrôleur de la paperasserie a pu démontrer son efficacité.

M. Beatty: Le contrôleur de la paperasserie?

M. Abbott: Il est certain qu'il va continuer à y avoir beaucoup de travaux administratifs à exécuter. Cependant, j'espère que les députés d'en face auront l'équité de reconnaître que nous avons fait un début prometteur.

Il y a autre chose que nous avons fait cette année, l'ouverture de notre centre d'information pour les entreprises. Il s'agit là d'un service bien pourvu—pas exagérément mais suffisamment—de personnel compétent. Les chefs de petites entreprises peuvent y obtenir des renseignements, non pas seulement sur le fonctionnement d'un seul ministère, mais à propos de ce que disait le député, ils peuvent s'y procurer tout un éventail de renseignements. Ils peuvent prendre rendez-vous. Ils peuvent être non pas adressés, mais accompagnés chez quelqu'un d'autre pour obtenir l'assistance dont ils ont besoin.

En outre, ce centre d'information qui est situé dans l'immeuble de la rue Sparks qui loge notre secrétariat et le ministère de l'Industrie et du Commerce, a un numéro gratuit pour l'interurbain, le Zenith 03200. Tous les hommes d'affaires peuvent avoir la communication de n'importe quel point du Canada. J'estime que la réussite est complète, que le centre s'est révélé très utile pour le monde des affaires. Il s'agit d'une mesure sinon spectaculaire, du moins pratique et précise et qui mérite beaucoup d'encouragement.

Nous avons également lancé un programme de stage dans les petites entreprises. Nous espérons que ce programme fournira des emplois à beaucoup de diplômés canadiens comme stagiaires dans de petites entreprises canadiennes, qui trouvent à cette mesure une grande utilité. On peut espérer que les stages entraîneront la création d'emplois permanents.